



Avec beaucoup de personnes, nous nous étonnons qu'il en ait été ainsi; car on se rappelle de quel effroi ce sinistre a frappé notre population.

A peine le cri d'alarme, *le feu est à l'église*, était-il proféré que les flammes envahissaient ce vaste bâtiment d'un bout à l'autre faisant irruption au dehors par toutes les ouvertures. En un clin d'œil, le clocher, la toiture, tout s'abimait dans un brasier immense projetant l'incendie jusqu'au presbytère et au palais de justice.

Quelques instants avant que n'éclate cette calamité, une bataille d'ivrognes avait lieu dans la rue Boursaint, en face de la boulangerie de M^{me} Marie. Comme toujours, quelques spectateurs s'étaient attardés pour juger des coups et de l'issue de ce pugilat.

A un moment donné, ces spectateurs virent, venant du côté de l'église, un homme chaussé de chaussons basques, vêtu d'un pardessus, se précipiter en courant vers la route du Cap à l'Aigle après avoir bousculé sur son passage les gens qui étaient arrêtés à regarder la bataille.

A cette époque, le Réveil n'existe pas, sans quoi il aurait réclamé qu'une enquête soit ouverte et la lumière aurait pu être faite de savoir si cet individu, se sauvant à toutes jambes, était le même que deux jeunes gens avaient vu et entendu sauter et tomber de dessus les planches d'échafaudage restées dans la rue St-Ollivier, à l'ouest de l'église.

On voit qu'il y avait tous les éléments propres à faire ouvrir une enquête sérieuse, surtout pour cette raison que l'on attribuait l'incendie de l'église à une vengeance ou tout au moins à un acte de malveillance.

L'enquête une fois ouverte sur ces deux faits signalés à la police aurait permis de connaître à quel genre d'homme on avait affaire: s'il était gros, s'il était mince, s'il était grand ou petit?

Déjà on savait par sa course précipitée, que ce malfaiteur était leste, car il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir courir, surtout quand on est d'un certain âge ou d'une certaine corpulence. On sait également que cet individu se dirigeait vers la route du Cap à l'aigle; peut-être les habitants de ce quartier auraient-ils eu connaissance de sa fuite à courir; peut-être auraient-ils pu préciser où et quand cette fuite aurait pris fin, car dans le silence de la nuit, les moindres bruits se perçoivent avec une précision mathématique.

Quant à l'accoutrement en chaussons basques et en pardessus, c'est encore une indication qui aurait pu guider la police dans ses recherches; car tout le monde ne porte pas le même genre de pardessus, les uns les ont longs, les autres courts, détail important pour mettre sur la voie ceux que la recherche d'un crime passionne.

Et qui devait surtout réclamer cette enquête? si ce n'est le Supérieur ecclésiastique, pour bien démontrer que tous ceux qui pénétraient dans l'église

pour le service intérieur ne pouvaient être soupçonnés d'avoir commis une faute ou une négligence.

Par ce que nous savons, nous croyons avoir démontré qu'il y avait urgence à faire une enquête, de même que nous avons démontré que personne ne s'était préoccupé de la réclamer; voilà où git le mystère dans ce sinistre qui ne peut être attribué à l'imprudence des ouvriers, puisque depuis quarante-huit heures passées, ils n'y avaient pas fait de travaux. Quand saura-t-on quelle est la main criminelle qui a allumé cet incendie? jamais, comme dans bien d'autres cas du même genre, où l'impunité a été une sorte d'encouragement au crime.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES

Nous nous élevions tout dernièrement contre l'abus des congés de convalescence accordés avec tant de facilité aux fonctionnaires de notre colonie; les départs se succèdent, les frais de rapatriement de malades s'élèvent, s'élèvent toujours: les malades paraissent se porter admirablement bien, le budget, lui, se porte comme il peut, c'est à dire très mal.

Trois nouveaux départs nous sont signalés: M. Dhost et sa famille, M. Vincenti, M. Blanc rentrent en France, les deux premiers allant demander au beau soleil du midi le renouvellement de leurs forces éprouvées; le troisième a démissionné.

Où prendra-t-on l'argent pour faire face à ces nouvelles dépenses? L'administration crie, en effet, sur tous les toits que la caisse est à sec; nous le croyons sans peine: Jullien et Marius avaient de si belles dents!

Mais les malades ne peuvent attendre; il faut les expédier et on les expédie, en effet. M. Dhost et sa famille prennent la voie des paquebots: voilà qui coûtera cher au service local. Quant à ces pauvres diables d'insituteurs, on les embarque sans plus de façon sur des voiliers chargés de morues.

Pourquoi cette différence de traitement? Messieurs Vincenti et Blanc ont-ils oui ou non droit à leur rapatriement par la voie de New York, par où ils sont d'ailleurs venus, et cela, au même titre que M. Dhost. Et si il n'y a pas de fonds pour eux, pourquoi s'en trouve-t-il pour le docteur? Nous ne faisons naturellement ici aucune personnalité: M. Dhost nous est même particulièrement sympathique; mais nous trouvons très étrange, pour ne pas dire plus, qu'un traitement différent soit appliqué à des personnes possédant absolument les mêmes droits; nous sommes surpris d'avoir à constater une fois de plus qu'une administration républicaine malmène les pauvres diables et qu'il suffit d'occuper un échelon plus haut pour avoir toutes ses faveurs. Si M. M. Vincenti et Blanc appartenient à la santé, si ils étaient les dispensateurs de ces fameux congés de convalescence Oh! alors, on ne parlerait pas de voiliers pour eux. Comme il s'agit de petits fonctionnaires gagnant juste de quoi ne pas crever littéralement de faim, on les expédie sur des voiliers ayant cargaisons de morues.

20 000 francs par an

Pour la reconstruction de l'Église

Tout le monde sait, ou devrait savoir, que le ministère depuis deux ans a fait augmenter de 20,000 francs la subvention de la métropole à la Colonie dans le but de lui venir en aide dans la reconstruction de l'Église et du palais de Justice incendiés.

Le palais de Justice a été transféré sans de trop grands frais dans l'ancien local de l'école laïque devenu disponible à la suite de la laïcisation.

La Municipalité de St-Pierre a donc le droit et le devoir impératif de réclamer ces 20,000 francs de subvention pour qu'ils soient affectés, suivant leur destination, à la reconstruction de l'Église et du presbytère: le palais de Justice ayant trouvé son affectation dans l'ancien groupe scolaire.

MM. les Conseillers Municipaux nous sauront gré de leur apprendre que cette augmentation de subvention a servi jusqu'ici à Jullien et à Marius à combler le déficit occasionné par leurs dépenses irrégulières et prodigues.

Ce n'est pas une raison pour que le conseil municipal se désintéresse de réclamer ce qui lui est dû. Autrefois, où tout s'arrangeait en famille, on aurait pu s'en désintéresser; mais aujourd'hui le cas n'est plus le même, les élus du conseil municipal ont été nommés, avec mission de reconstruire eux mêmes l'Église, et ils n'y failliront pas.

Même aux moments rares, où l'ancien conseil municipal avait le courage de secouer le joug de sa servitude, il osait manifester sa volonté de vouloir lui aussi construire l'Église; Mais bien vite un coup sec sur sa chaîne le faisait rentrer dans le devoir d'une servitude passive dont il est mort à la suite d'une dernière crise.

POURQUOI ET PARCEQUE

Savez-vous:

Pourquoi les vers ont détruit des quantités de légumes dans les jardins de Saint-Pierre?

Pourquoi la sécheresse a été telle que le foin manquera non seulement à St-Pierre mais dans tout le Canada? . . .

Pourquoi les Japonais pensent avoir le dessus sur les Russes, nos alliés? . .

Pourquoi M. Delcassé a signé un traité qui, s'il est ratifié, ruinerà à jamais la grande pêche française?

Pourquoi le capelan a donné en abondance sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve et a manqué complètement chez nous?

Pourquoi les nouveaux nés sont des garçons quand leurs parents auraient voulu des filles et vice versa?

Pourquoi le père Lemoine continue à dévorer les abords de la cale Légarde? Pourquoi le sifflet de brume de la Pointe-Plate ne fonctionne plus depuis trois ou quatre mois?

Pourquoi il n'y a de morue ni sur nos côtes ni sur les bancs?

Pourquoi Sa Grandeur Christophe, aspirant-évêque in partibus de Pousse-Trou et autres lieux... parfumés, n'a pas tenu sa promesse d'être de retour à Saint-Pierre pour fin d'avril dernier?

Savez-vous pourquoi?

Non?

Je vais vous le dire.

Je tiens la chose de Aliboron, aux longues oreilles. L'illustre, le grand, le large Aliboron, celui à qui M. de Pousse Trou réserve l'emploi de suisse de sa petite cathédrale en béton armé (saluez!) et la voici:

C'est parce que des malfaiteurs publient un journal « de Réveil » et que ce journal ose critiquer le premier tuteur de France et de Navarre.

Et voilà. C'est pas plus malin que ça. Vive Aliboron!

TRANQUILLE

MARGUILLIER INFIDÈLE

Jean François Le Moigne, âgé de 56 ans, cultivateur, domicilié à Kergrist-Moëlan, était trésorier de la fabrique de la paroisse de cette commune depuis six ans et en cette qualité comptable et gardien responsable des fonds et revenus de cette fabrique.

Le dimanche 3 avril 1904, M. Jérôme Corbel, président du conseil de fabrique, apprit par la rumeur publique que M. Le Moigne avait quitté le pays sans savoir au juste où il était allé. Deux jours après, à la foire de Rostrenen, il apprit que Le Moigne avait dû partir pour le Canada.

M. Corbel s'empressa d'informer M. l'abbé Reguer, recteur de la paroisse.

M. Reguer et M. Corbel se rendirent aussitôt chez Le Moigne. La femme de celui-ci leur déclara que son mari avait quitté la maison dans la nuit du 29 au 30 mars disant qu'il allait conduire jusqu'à Carnoët Locarn son fils qui devait partir pour le Canada.

Elle leur communiqua une lettre qu'elle avait reçue le 8 avril de son mari et qui était datée de Saint-Malo. Par cette lettre le prévenu annonçait à sa femme qu'il avait perdu une somme de 1,000 fr. appartenant à la fabrique, que le recteur porterait probablement plainte contre lui et que pour éviter des poursuites il se rendait avec son fils au Canada.

Le Moigne ne lui avait laissé que 20 fr.

A la suite de la plainte portée par le recteur de Kergrist Moëlan, Jean Le Moigne a été arrêté à Saint-Pierre-et-Miquelon, à bord du vapeur *Malou*, sur lequel il s'était embarqué à Saint-Malo, à destination du Canada.

Le Moigne avoue avoir détourné à son profit les fonds appartenant à la fabrique de Kergrist-Moëlan, il déclare qu'il était trésorier depuis 3 ou 4 ans lorsqu'il a commencé à puiser dans la caisse pour ses besoins personnels et pour payer une partie de ses dettes et qu'avant son départ pour

le Canada il avait déjà dépensé tout l'argent de la fabrique. Il reconnaît que le montant de ses détournements s'élève bien au chiffre indiqué par le recteur, c'est-à-dire 3,396 fr.

L'accusé n'a jamais été condamné, il jouissait d'une bonne réputation, on le savait depuis quelque temps au-dessous de ses affaires.

Quatre témoins ont été entendus : M. Le Fustec, maréchal des logis de gendarmerie, M. Le Riguer, recteur de la paroisse, M. Corbel, président du conseil de fabrique et M. Conan, propriétaire à Kergrist-Moëlan.

L'accusé a persisté dans son système de défense. M. Rioche, son défenseur, s'est borné à demander les circonstances atténuantes.

Le jury a accordé les circonstances atténuantes et la Cour a prononcé une reine de deux ans d'emprisonnement et 300 francs d'amende.

AFFAIRE ZASPIAK-BAT

Par retour du courrier, nous apprenons que M. Louis Légarde, usant de son titre de délégué, s'était plaint télégraphiquement au ministre que l'administration avait fait sauter le jeu de paume à la dynamite et sans remplir les formalités prescrites par la loi; que ce jeu de paume avait été régulièrement autorisé par l'administration précédente; que l'on avait profité de l'absence du procureur de la République pour agir et que l'anarchie régnait dans le pays depuis que tout n'allait plus au gré de M. L. Légarde.

La sollicitation d'aviser à cet état de choses est restée sans effet. M. le Ministre n'ayant pas le pouvoir de ressusciter le Zaspiak Bat qui est bel et bien décédé de mort violente.

Au lieu de faire tant de tapage en haut lieu et aussi inutilement, M. Légarde, s'il se croyait dans son droit, aurait bien mieux fait d'attaquer le maire pour excès ou abus de pouvoir, et aujourd'hui il saurait à quoi s'en tenir sur ses prétentions de citoyen privilégié et hors la loi.

Tous les jours, M. L. Légarde apprend à ses dépens que son système d'intimidation est usé et qu'il faudra qu'il en rabatte de sa prétention d'imposer son joug malfaisant à un tas de martyrs qui se révoltent sous l'aiguillon de la souffrance et de ses insultes.

SÉJOUR D'UNE LAME DE COUTEAU

Durant cinq ans dans la joue d'un marin

Son évolution et son extraction

M. le docteur Gallas a bien voulu nous montrer à sa clinique la lame de couteau extraite de la joue du sieur Roux, qu'il nous a présenté. Son malade se porte aussi bien que possible et présente une bonne physionomie. Le docteur nous a donné avec sa simplicité

habituelle les renseignements que nous reproduisons sur la merveilleuse opération qu'il vient de faire:

Roux, de la Mathilda, est rentré des bancs par navire hospital dans le courant de juin, pour un abcès de la joue droite consécutif, dit-il, à l'extration d'une dent pratiquée quelques jours avant son départ.

Croyant sentir dans la plaie des esquilles osseuses, assez profondes (à 4 centimètres environ) j'insensibilise le malade à la cocaine, j'agrandis la plaie par deux incisions en croix et arrive sur le corps étranger. Après de nombreux efforts et à ma grande surprise, j'extrais à l'aide d'un davier, une lame de couteau de 8 centimètres de long, couverte de rouille et de productions osseuses, mais parfaitement reconnaissable.

Roux m'a alors raconté que, cinq ans auparavant, il avait reçu dans la région temporelle gauche, un violent coup de couteau à la suite d'une rixe. Le couteau s'était brisé au ras de la peau qui s'était cicatrisée par dessus.

Appelé pour son service militaire, il a été admis à l'hôpital maritime de Brest où il resta sept mois pendant lesquels on procéda à plusieurs tentatives d'extraction. Examiné aux rayons X, on ne trouvait aucune trace du corps étranger. La seule chose visible était une contracture de la mâchoire qui empêchait Roux d'ouvrir la bouche de plus de 3 ou 4 centimètres. A la fin, il fut réformé et renvoyé chez lui.

Depuis, il a toujours fait la pêche et ne ressentait plus que de la gêne de la mastication due à la contracture de la mâchoire. — Au moment de partir cette année, ainsi que je l'ai dit plus haut, il se fit extraire une molaire de la mâchoire supérieure, cause, croyait-il de son abcès.

Le plus curieux est que le couteau, entré du côté gauche de la face, en a été extrait du côté droit, la pointe en avant. Pendant ses 5 années de séjour dans les tissus, il a donc complètement traversé les divers organes de la face pour venir se faire jour au point d'où il a été extrait.

LE RÔLE DE NOTRE JOURNAL

Des ignorants clamaient : C'est il avec leur journal qui vont donner du pain aux malheureux cet hiver?

Quand ces gens là étaient au pouvoir, quel rôle ont-ils joué? ils n'ont eu qu'une préoccupation, qu'un seul souci, favoriser le monopole au profit d'un seul qui aujourd'hui se moque de leurs services : des événements récents sont là pour le prouver.

Envers et contre quelques crieilleries, le Réveil lutte le bon combat d'accord avec le conseil municipal pour que la construction de l'église soit entreprise le plus tôt possible pour donner du travail à tous les ouvriers et à tous les malheureux, de manière à leur permettre de ne pas être aux prises avec la misère.

Ce que le Réveil ne veut pas, c'est que la construction de l'Église soit comme le reste l'objectif d'une spéculation de famille. Pour cette raison et cette seule raison, M. l'abbé Légasse devrait nous dispenser de préciser davantage sur un point qui nous semble bien délicat, s'il l'envisage comme nous.

ARRESTATION DE LOUIS LÉGASSE

Jeudi dernier, dans l'après midi un mandat d'amener était lancé contre M. Louis Légasse pour comparaître devant le juge d'instruction.

D'après les bruits qui circulent, le gérant de la maison Légasse neveu & C^{ie} serait impliqué à un titre quelconque dans la déconiture Jolivet & C^{ie}, et ce remontant à la constitution de cette société en commandite.

Cette affaire suivant son cours devant la justice, il ne nous est pas permis pour le moment d'en dire davantage, ne voulant pas anticiper sur les événements qui peuvent en surgir.

Vendredi, à six heures, deux gendarmes ont procédé sur le quai à l'arrestation de M. L. Légasse, qui a été conduit à la gendarmerie et, dans la soirée, transféré à l'hôpital, où il est tenu au secret pour procéder sans doute à l'instruction de cette affaire qui semble devoir résérer des surprises.

Les commandements de l'hygiène

I. *Hygiène générale.* — Lève-toi, couche-toi tôt et occupe ta journée.

II. *Hygiène respiratoire.* — L'eau et le pain entretiennent la vie; l'air pur et le soleil sont indispensables à la santé.

III. *Hygiène digestive.* — La frugalité et la sobriété sont le meilleur elixir de longue vie.

IV. *Hygiène de la peau.* — La propreté préserve de la rouille les machines; les mieux entretenues font les plus longs services.

V. *Hygiène du sommeil.* — Assez de repos répare et fortifie; trop de repos amolit et affaiblit.

VI. *Hygiène du rétement.* — Se bien vêtir, c'est conserver à son corps, avec la liberté de ses mouvements, sa chaleur nécessaire; le préserver de toute variation brusque de la température.

VII. *Hygiène de l'habitation.* — La maison propre et gaie rend le foyer aimable.

VIII. *Hygiène morale.* — L'esprit se repose et s'aiguise dans les distractions et l'amusement: mais l'abus mène aux passions et les passions aux vices.

IX. *Hygiène intellectuelle.* — La gaieté fait aimer la vie et l'amour de la vie est la moitié de la santé. Au contraire, la tristesse et le découragement font avancer la vieillesse.

X. *Hygiène professionnelle.* — Est-ce ton cerveau qui te nourrit? Ne laisse pas ankyloser tes bras et tes jambes. Gagnes-tu ta vie à coups de pioche? N'oublie pas d'orner ton intelligence et d'agrandir ta pensée.

GOIKI GARE

Suivant des bruits mis en circulation, mais qui ne sont pas encore officiels, M. l'abbé Légasse, supérieur ecclésiastique aurait télégraphié en basque devenu langue officielle goiki gare, ce qui veut dire: nous partons.

Le frère ainé de M. l'abbé Légasse ne devant plus venir, on suppose que c'est l'architecte de l'église qui vient se rendre compte des ressources du pays.

Pour l'arrivée de M. l'abbé Légasse, certaines saintes femmes ont imaginé de faire purifier l'église par un lavage complet.

Ce qui fait dire que leurs confesseurs auraient dû leur imposer comme pénitence d'opérer ce lavage à l'aide de leur appendice linguale, pour punir toutes ces mauvaises langues des propos malveillants et méchants qu'elles mettent en circulation.

Le docteur GALLAS nous prie d'informer le public qu'il vaccinera les mardi, jeudi et samedi, de 1 heure à 2 heures dans son cabinet de consultation rue Nielly.

ANNONCES & AVIS

AVIS

Le vapeur JEANNE partant lundi pour France, emportera un courrier et pourra prendre quelques passagers.

S'adresser à M. BEUST

A VENDRE

Une récolte de beau et bon foin coupé récemment.

S'adresser à M. Th. CLÉMENT

AVIS M. HÉREMBOURRE

ENTREPRENEUR

De travaux de maçonnerie

Rue du Barachois (près du lavoir public)

Se recommande par ses prix modérés à tous ceux qui auraient besoin de ses services

A LOUER

Une Maison d'habitation

RUE DU BARACHOIS

s'adresser à

J. LAGROSILLIÈRE ou P. MAZIER

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer M. M. les armateurs et négociants que le monopole des corderies de la Seine lui ayant été donné ils trouveront chez lui à des prix très avantageux.

Cables manille et acier

Funin manille

Chambre goudronné pour rides

Ralingue, orains, lignes d'amarrage

FIL DE FER POUR HAUBANS
ETC. ETC.

E. BENATRE.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

